



2019-12-140-DVCS

nomenclature: 7.10

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

**OBJET : SAISON CULTURELLE ET FESTIVAL JAZZ EN MARS – DEMANDE DE SUBVENTION  
AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE AQUITAINE**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### **PRÉSENTS**

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, M. POULAERT

#### **ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS**

M. AJA	procuration à	M. SAUBIETTE
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. GONZALES
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

#### **ABSENT EXCUSÉ**

M. HERVELIN

#### **ABSENTS :**

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE,

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 30



**2019-12-140-DVCS - SAISON CULTURELLE ET FESTIVAL JAZZ EN MARS:  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL  
REGIONAL DE NOUVELLE AQUITAINE**

Monsieur le Maire rappelle que la Mission d'Action Culturelle propose une saison culturelle variée et accessible au public tarnosien mais aussi sur le bassin de vie, notamment grâce au Festival Jazz en Mars.

Des spectacles sont ainsi proposés toute l'année avec comme temps fort, le Festival Jazz en Mars, qui a eu lieu cette année du 06 au 10 mars 2019

Le budget global de la saison culturelle est estimé 105 850 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29.

Considérant la variété de la programmation et son accessibilité

**DELIBERE**

**SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine d'un montant de 5 000 € soit 4,72% du budget global de la saison culturelle.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous actes et pièces se rapportant à la présente délibération.

**Votants : 30**

**Votes exprimés: 30**

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 20 décembre 2019

Le Maire

